



MEMBRES PRÉSENTS

- M. Jean-Gabriel NAST, Président du Parc naturel régional du Haut-Jura
- M. Frédéric PONCET, Vice-Président du Parc naturel régional du Haut-Jura
- M. Gilbert BLONDEAU, Délégué du Département du Jura
- M^{me} Maryvonne CRETIN-MAITENAZ, Déléguée du Département du Jura
- M. Jean-Daniel MAIRE, Délégué du Département du Jura
- M. Jean-Paul VUILLET, Délégué suppléant de la Communauté de communes La Grandvallière
- M. Bernard MAMET, Délégué de la Communauté de communes de la Station des Rousses Haut-Jura
- M. Bernard REGARD, Délégué de la Communauté de communes de la Station des Rousses Haut-Jura
- M^{me} Liliane REGAD, Déléguée de la Communauté de communes de la Station des Rousses Haut-Jura
- M^{me} Françoise DUCRET, Déléguée de la Communauté de communes du Pays Bellegardien
- M. Bernard GENEVRIER, Délégué de la Communauté de communes du Pays de Gex
- M^{me} Marianne DUBARE, Vice-Présidente du Parc naturel régional du Haut-Jura
- M. Laurent PETIT, Délégué de la Communauté de communes Haut-Jura Arcade
- M. Jean-Gabriel ROBEZ-MASSON, Délégué de la Communauté de communes Haut-Jura Arcade
- M. Yann BONDIER-MORET, Délégué de la Communauté de communes Haut-Jura Arcade
- M^{me} Nadia LAHU, Déléguée de la Communauté de communes Haut-Jura Saint-Claude
- M. Gérald HUSSON, Délégué de la Communauté de communes Jura Sud
- M. Yves POËTE, Vice-Président du Parc naturel régional du Haut-Jura
- M. Frédéric PITEL, Délégué de Bellecombe
- M. Gérard GERBOD, Délégué de Bellefontaine
- M. Claude LACROIX, Délégué de Bois d'Amont
- M. Daniel DUCRET, Délégué suppléant de Champfromier
- M. Robert BONIN, Délégué de Chancia
- M. Jacques BAROUDEL, Délégué de Charchilla
- M. Claude MORA, Délégué de Chassal
- M. Jean-Yves CHANCENOT, Délégué de Chaux-des-Crotenay
- M. Christophe MASSON, Délégué de Coiserette
- M. Michel JERDELET, Délégué de Confort
- M^{me} Nelly DURANDOT, Déléguée des Côteaux du Lizon
- M. Daniel GRECARD, Délégué de Coyrière
- M. Claude-Emmanuel DUCHEMIN, Délégué de Divonne-les-Bains
- M. Christophe DAVID-HENRIET, Délégué de Dortan
- Madame Isabelle DEMIAS, Déléguée de Giron
- M^{me} Françoise MARTELET, Déléguée de Grande-Rivière
- M. Kurt MUZAFFER, Délégué des Hauts de Bienne
- M^{me} Nathalie MILLET, Déléguée suppléante des Hauts de Bienne
- M^{me} Odile POCCOD, Déléguée suppléante des Hauts de Bienne
- M^{me} Sylvie CORAZZINI, Déléguée de Jeurre
- M^{me} Laure GOBIN, Déléguée de La Chaumusse



- M. Claude MERCIER, Délégué suppléant de La Pesse
- M^{me} Marie-Line VISTALLI, Déléguée de Lancrans
- M^{me} Cécile CHIQUET, Déléguée de Lavans-lès-Saint-Claude
- M. Martial VALLET, Délégué du Frasnois
- M. Patrick ABRAHAM, Délégué de Les Bouchoux
- M. Laurent CHARDON, Délégué des Rousses
- M. Michel BLASER, Délégué de Maisod
- M. Jacques BAUDURET, Délégué de Moirans-en-Montagne
- M. Benoît LABOURIER, Délégué de Prémanon
- M^{me} Catherine GARNIER, Déléguée de Prémanon
- M. Jacques MUYARD, Délégué de Saint-Claude
- M^{me} Françoise VESPA, Déléguée de Saint-Laurent-en-Grandvaux
- M. Jean-Louis MICHARD, Délégué de Septmoncel-Les Molunes
- Madame Virginie DELZEUX, Délégué de Sergy
- M. Alain RIGAUD, Délégué de Vaux-lès-Saint-Claude

MEMBRES EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR

- M. Stéphane WOYNAROSKI à M. Frédéric PONCET
- M. Jean-Pierre DARTEVELLE à M. Jean-Gabriel NAST
- M. Pierre GROSSET à M. Bernard MAMET
- M. Étienne BLANC à M. Claude-Emmanuel DUCHEMIN
- M^{me} Andrée TIRREAU à M^{me} Marianne DUBARE
- M^{me} Véronique BAUDE à M. Christophe DAVID-HENRIET
- M. Gérard PAOLI à M. Bernard GENEVRIER
- M. Pierre SIMON à M. Michel BLASER
- M. Philippe ALPY à M. Jean-Daniel MAIRE
- M^{me} Marie-Christine DALLOZ à M. Gilbert BLONDEAU
- M. Jean-Charles GROSDIDIER à M^{me} Maryvonne CRETIN-MAITENAZ
- M^{me} Chantal TORCK à M. Laurent PETIT
- M^{me} Céline TROSSAT à M^{me} Françoise VESPA
- M. Jean-Marie SAILLARD à M. Lionel CHEVASSU
- M. Régis MALINVERNO à M. Gérard GERBOD
- M^{me} Isabelle HEURTIER à M. Patrick ABRAHAM
- M. Gilles GRANDPIERRE à M. Gérald HUSSON
- M. Bernard VUAILLAT à M^{me} Marie-Christine VISTALLI
- M. Philippe THIREAU à M. Claude MORA
- M^{me} Nicole MEYNIER à M^{me} Nelly DURANDOT
- M. Jean-Pierre ROZÈRES à M^{me} Isabelle DEMIAS
- M. Julien MORELLI à M. Françoise DUCRET
- M. Christophe SCHNEITER à M. Jean-Yves CHANCENOT
- M^{me} Maria VIONNET à M^{me} Laure GOBIN
- M. Jean-Marc RUBAT DU MÉRAC à M^{me} Nadia LAHU
- M^{me} Odette SERVIGNAT à M. Robert BONIN
- M. Jean-Marc RUBAT DU MÉRAC à M^{me} Nadia LAHU
- M^{me} Odette SERVIGNAT à M. Robert BONIN
- M. Thierry VIDAILLET à M^{me} Cécile CHIQUET
- M. Patrick FOURNIER à M. Jacques BAROUEDEL



- M. Yvan AUGER à M^{me} Françoise MARTELET
- M. Olivier BROCARD à M. Daniel GRENARD
- M. Jean-Louis MILLET à M. Jacques MUYARD
- M. Alain BLONDET à M. Frédéric PITEL

PERSONNES PRÉSENTES

- M. Jean-Claude MAILLARD, Président de la Communauté de communes du Pays des Lacs
- M^{me} Josiane ROTA, Vice-Présidente de la Communauté de communes de la Région d'Orgelet
- M. Jacques MERMET, Haut-Bugey Agglomération, Arbent
- M. Jean-Luc LOZAT, CESER Auvergne-Rhône-Alpes
- M^{me} Claudine GAVAND, DDT du Jura
- M^{me} Pascale LACROIX, CCI du Jura
- M. Sylvain MENU, Chambre d'Agriculture du Jura
- M. Stéphane GROS, Chambre d'Agriculture du Jura

PERSONNALITÉS EXCUSÉES

- M^{me} Laure LEBON, Sous-Préfète de Saint-Claude
- M. Benoît HUBER, Sous-Préfet de Gex et Nantua
- M. Annick PAQUET, Sous-Préfète de Pontarlier
- M. Raphaël BARTOLT, Préfet du Doubs
- M. Gilles THOMASSET, Délégué de la Communauté de communes du Pays Bellegardien
- M. Serge ROZON, Communauté de communes du Pays Bellegardien
- M^{me} Jacqueline MENU, Communauté de communes du Pays Bellegardien
- M. Michel PARRAUD, Délégué de Rochejan
- M. Claude JACQUEMIN-VERGUET, Délégué des Longevilles Mont d'Or
- M. François JANEX, Directeur du CNPF Bourgogne-Franche-Comté
- M. François BAUDET, Délégué de Vesancy
- M. Roger MONNIER, Communauté de communes de communes du Pays des Lacs, pouvoir à M. Martial VALLET
- MM. Christian ROCHET & Thomas GRENARD, Délégués des Moussières
- M. Gilles BOURGEOIS, Délégué du Lac des Rouges Truites
- M. Arnaud THÉVENIER, Chambre d'Agriculture du Jura
- M^{me} Christine JEAN PROST, Déléguée de Morbier
- M. Samuel BECOT, Haut Bugey Agglomération
- M. Pierre REBEIX, Délégué d'Échenevex
- M. Roger BOICHUT, Délégué de la Communauté de communes La Grandvallière
- M. Jean-Yves COMBY, Délégué de La Pesse
- M. Marcel PROST, Délégué des Rousses



M. Nast accueille les participants à la Maison du Parc. Il salue la présence du Vice-Président de la Région Bourgogne-Franche-Comté, M. Eric HOULLEY, qui vient présenter le SRADDET, document très important pour bien identifier l'articulation entre le Parc et les politiques de développement de la Région.

1 – APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU COMITÉ SYNDICAL DU 24 MARS 2018

En l'absence de remarque, le compte-rendu est validé à l'unanimité.

2 – ÉLECTION PARTIELLES DE DEUX MEMBRES DU BUREAU

Il convient d'élire deux membres au Bureau du Parc :

- un représentant des Régions car Sylvain MATHIEU a changé de prérogatives et de dossiers et il est désormais Président du Parc naturel régional du Morvan.
- un représentant du Département du Bureau car Cyrille BRERO n'est plus délégué du Département du Jura au Parc et doit donc être remplacé.

M. NAST demande si quelqu'un dans l'assemblée souhaite un vote à bulletin secret.
Le quorum est atteint.

M. Petit demande s'il y a des candidats.

Les délégués du Collège des Régions sont :

- Stéphane WOYNAROSKI – candidat déclaré au Bureau du Parc
- Pierre GROSSET
- Frédéric PONCET
- Jean-Pierre DARTEVELLE
- Étienne BLANC
- Andrée TIRRREAU

Les délégués du Collège des Départements sont les suivants :

- Véronique BAUDE
- Muriel BÉNIER
- Gérard PAOLI
- Philippe ALPY
- Gilbert BLONDEAU
- Jean-Daniel MAIRE
- Maryvonne CRETIN-MAITENAZ qui est candidate pour intégrer le Bureau

En l'absence d'autres candidats, le Comité syndical demande à ce que le vote se fasse à main levée.

M. WOYNAROSKI est élu à l'unanimité.

M^{me} CRETIN-METENAZ est élue également à l'unanimité.



3 – PRÉSENTATION DE LA DÉMARCHE D'ÉLABORATION DU SRADDET BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ PAR M. ÉRIC HOULLEY, VICE-PRÉSIDENT DE LA RÉGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

M. NAST introduit la présentation de M. HOULLEY en indiquant que le SRADDET est un document extrêmement important et intéressant.

M. Houlley est Maire d'une petite ville Sous-Préfecture en Haute Saône (Lure) de 9 000 habitants. Il occupe la fonction de Vice-Président à l'Aménagement du Territoire. Si la Présidente de la Région Bourgogne-Franche-Comté lui a confié cette mission, c'est qu'elle souhaite avoir un développement équilibré du territoire régional.

Il se dit très engagé dans le combat pour l'équilibre des petites villes de France. Parmi les dossiers dont il a la charge à la Région, M. HOULLEY évoque : les bourgs centres, la ruralité (dispositif ENVI), la politique de la ville (rénovation urbaine, intégration sociale), les contrats de territoires (avec les Pays et PETR) et les Parcs naturels régionaux (3 + 1 en projet). Il a également dans sa délégation l'élaboration du SRADDET (Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable et d'Égalité des Territoires). L'objectif de ce Schéma : que pourrait devenir la région nouvelle à l'horizon 2050. On se sert du SRADDET pour se demander ce que l'on souhaite faire de la Région nouvelle à horizon 2050.

Le schéma doit couvrir le champ de 11 thématiques, les régions pouvant en ajouter si elles le souhaitent. En Bourgogne-Franche-Comté, une thématique a été ajoutée : celle du numérique (la seule ajoutée).

Le SRADDET est plus intégrateur que ce que l'on a connu par le passé. Il doit intégrer toutes les démarches de planification régionale : planification, transport, planification dans le domaine de l'environnement (SRCE, plans régionaux d'élimination des déchets, etc.).

Il est assembleur et a une portée prescriptive. Pour la première fois, la loi donne la possibilité aux Régions d'imposer des règles aux démarches infra-régionales. L'outil est donc utile mais explosif dans les relations entre la Région et les territoires.

M. Houlley s'appuie ensuite sur une présentation Powerpoint jointe au compte-rendu pour présenter le calendrier et l'avancement de la démarche. Le calendrier proposé par la Région Bourgogne-Franche-Comté prendra environ une année de plus que ce que la Loi impose de façon à s'assurer que le travail se fait dans de bonnes conditions de concertation et de lien avec les territoires. La Région rencontre tous les territoires et rencontrera prochainement chacun des Départements avant d'organiser, en 2019, trois ateliers territoriaux.

L'ambition de la Région Bourgogne-Franche-Comté se résume en un terme : l'attractivité qualitative.

Trois objectifs généraux ont été retenus pour décliner cette attractivité :

- Renforcer l'entrée de la Région dans l'ère des transitions. La Région souhaite être plus exemplaire que les autres : 0 déchets, énergie positive, etc.



- Organiser la réciprocité pour faire de la diversité des territoires une force.
- Construire des alliances et s'ouvrir sur l'extérieur. La Région est un carrefour mais on y passe souvent sans s'y arrêter. Il est donc important de mieux organiser les relations avec les grandes Régions et Pays voisins (comme la Suisse par exemple). Il convient de porter une attention particulière aux territoires de frange.

Concernant la prescriptivité du document, M. Houlley indique qu'elle :

- peut parfois aider les territoires dans l'élaboration de leur documents d'urbanisme par exemple, à condition de ne pas en abuser.
- doit d'abord s'appliquer à la Région et à ses politiques. Par exemple, concernant l'éco-conditionnalité des aides, il y a encore des disparités importantes d'une politique de la Région à l'autre. La Région devra aussi faire en sorte que ses politiques permettent la coopération entre territoires.
- peut être l'édiction de règles générales pour le bien-être de tous. Par exemple, sur la qualité de l'air, on devrait pouvoir partager quelques règles générales. M. Houlley indique en outre qu'il aimerait bien que la Région édicte quelques règles en matière d'urbanisme commercial et la paupérisation des centres de petites villes, villes moyennes.

M. Chevassu est chagriné par la disparition totale des communes dans la présentation de M. Houlley. Ce dernier répond qu'il est aujourd'hui sur l'exercice du SRADDET qui impose effectivement une vision fédératrice, intégratrice. Mais il a en charge par ailleurs toute la réflexion sur l'aménagement du territoire. La Région fait des choses utiles dans le domaine de la ville, des contrats de territoire et elle a une plus-value à apporter pour muscler sa politique en direction des territoires et communes rurales. M. Houlley a une commande de la Présidente de Région d'ici à fin d'année pour rendre, plus efficiente et plus visible sa politique en faveur des communes rurales. Il indique que le dispositif ENVI est un dispositif à utiliser. Mais il réfléchit à d'autres dispositifs d'aides aux communes rurales : accessibilité des bâtiments, accueil de nouvelles activités, aménagement des cœurs de villages (politique pratiquée à haute échelle en Bourgogne, jamais en Franche-Comté)

M^{me} Vespa indique qu'elle travaille beaucoup sur la revitalisation des centres-bourgs avec une problématique liée aux taxes. Une refonte des taxes locatives amène aujourd'hui certains commerces à ne pas parvenir à survivre, passé le temps des exonérations. Les coûts locatifs ont en effet très fortement augmenté.

M. Houlley renvoie au soutien de la politique régionale en faveur des bourgs centres (6 dossiers soutenus via le SCOT du Haut-Jura sur 40 en Bourgogne-Franche-Comté). L'État a engagé une opération Cœur de ville, sauf qu'il ne concerne que des villes moyennes alors que des villes comme Saint-Claude et Morez auraient besoin d'en bénéficier. Il fait sien le rapport sénatorial de MM. Pointereau et Bourquin préconisant les politiques qu'il conviendrait de mener en faveur des bourgs centres avec notamment une proposition de zone franche dans les centres villes pour les (re) dynamiser d'un point de vue commercial. À elle seule, cette proposition ne suffira pas mais elle est fondatrice et permettrait une gestion très forte en faveur de ces bourgs centres.



M. Abraham demande comment les élus régionaux vivent le fait de se projeter dans un projet qui vise à l'égalité des territoires et assistent, dans le même temps, au détricotage des services dont les petits territoires ont besoin.

M. Nast complète en mentionnant les lignes ferroviaires et l'hôpital de Saint-Claude.

M. Houlley, en tant que Maire de Lure, se sent très familier de ces problèmes. La Région n'a pas le pouvoir d'organiser les services de l'État. Il considère que l'État a tort de déshabiller les territoires ruraux. Les services sont très importants et les positions extrémistes de ces petits territoires s'expliquent notamment par ce sentiment d'abandon. Pour lui, ces politiques sont dangereuses et mauvaises. Il souhaiterait une politique plus équilibrée.

Concernant la Ligne des Hironnelles et la liaison Dole-Saint-Claude, un investissement de 6 millions d'euros est programmé par la Région et cette ligne n'est pas menacée par la Région.

M. Poncet complète en indiquant qu'il y a deux Régions concernées. La Région AuRA a la compétence jusqu'à Saint-Claude, puis au-delà, c'est la Région Bourgogne-Franche-Comté. La Région Auvergne-Rhône-Alpes a en effet décidé la fermeture de cette petite ligne aux confins de son territoire. La Région Bourgogne-Franche-Comté a décidé l'inverse sur la partie sur laquelle elle est compétence. Tout l'intérêt du SRADDET c'est aussi de sortir des politiques en « tuyaux d'orgues » et de permettre la confrontation des visions des services publics aux enjeux de développement des territoires. L'intérêt de la démarche du SRADDET c'est aussi de confronter ces visions.

M. Duchemin de Divonne-les-Bains souhaite qu'on ne dise pas que la ligne ferroviaire a été fermée parce qu'elle était au bout du territoire. Il faut laisser aux représentants de la Région la parole sur ce sujet.

Sur le SRADDET, il se demande comment ces politiques, que ce soit en Bourgogne-Franche-Comté ou en Auvergne-Rhône-Alpes, vont être financées. Comment les contraintes imposées par ces documents vont être accompagnées par l'Etat et les Régions.

M. Houlley ne cache pas que le SRADDET est un outil de définition de l'identité de la Région et de ce travail devront découler des révisions des politiques régionales avec des orientations revues et affirmées qui sortent de pratique « d'arrosage ». Les SRADDET devront se traduire dans les politiques !

Un délégué insiste et regrette qu'on mette en place des prescriptions sans aucun financement à ce stade. Certes, la déclinaison devrait se faire mais l'incertitude inquiète.

M. Houlley répond par un exemple : il ne souhaite plus que soient financés des équipements sportifs sans qu'ils soient performants sur un plan énergétique.

M. Nast indique que c'est la première fois qu'il entend, dans la Région, un discours clair, charpenté, et géographiquement intelligent. Il attend du SRADDET qu'il offre une règle du jeu claire, applicable et profitable à tous. On attend beaucoup de ce document et il remercie la Région et M. Houlley du travail réalisé ! Si on a de bons programmes, on fera



de belles choses. Si on fractionne, on ne fera rien. M. NAST indique son soutien à la démarche tout en espérant que le document conviendra au territoire du Haut-Jura.

4 – PROPOSITION DE CONTRIBUTION DU PARC AU SRADDET BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

En l'absence de nouvelles questions et remarques, M. Guislain présente une analyse des orientations envisagées du SRADDET au regard des enjeux du Haut-Jura de façon à proposer une contribution du Parc à ce document régional.

Un délégué insiste sur la spécificité forte du Parc et du territoire qui est le carrefour frontalier avec l'international et des Régions voisines (notamment Auvergne Rhône-Alpes). Il faut absolument que le document prenne en compte ce point. Il faut que la spécificité de la Suisse ressorte.

M. Nast insiste sur le fait qu'une particularité de la Suisse est la différence entre cantons en Suisse.

M^{me} Gavand indique que la DDT du Jura a participé à une note d'enjeux réalisée par la DREAL dans le cadre de la mise en route du SRADDET. Dans cette note, de nombreux points soulignés ont été repris ce matin : l'eau, le lien à la Suisse, les enjeux fonciers... Les enjeux soulignés par l'État rejoignent ceux soulignés par les collectivités et le Parc.

M. Chevassu constate que, dans les notes récemment produites par la Région Bourgogne-Franche-Comté, on a un recul sur les interventions possibles aux Syndicats mixtes ouverts. Si cela se confirme, cela va poser problème aux syndicats, en particulier dans le cadre du Grand Cycle de l'Eau et des EPAGE (souvent, pour ce qui nous concerne ici, Syndicat mixte ouvert).

M. Mamet suppose que la Région Auvergne-Rhône-Alpes établit aussi son SRADDET et doit aussi aborder la question de la frontière ? Il ne faudrait pas que les visions soient, à l'instar de la Ligne des Hirondelles (portion Oyonnax Saint-Claude), divergentes.

M. Masson demande pourquoi c'est la Région Auvergne-Rhône-Alpes qui est compétente sur la portion Oyonnax-Saint-Claude. Est-ce que la Bourgogne-Franche-Comté pourrait reprendre cette portion ?

M. Nast répond que ce sont des régions SNFC.

M. Masson indique que les trains étaient « vides » et que cela s'explique sans doute par des horaires mal coordonnés avec les pratiques des habitants de ce territoire.

M. Poncet indique que les choses évoluent beaucoup. On parle désormais de mobilité et non plus de transport et la loi prévue sur les mobilités devrait aller dans le bon sens.

En l'absence de nouvelles remarques et/ou questions, la contribution du Parc au SRADDET Bourgogne Franche-Comté est validée à l'unanimité.



5 – ORGANISATION DU GRAND CYCLE DE L'EAU SUR LE BASSIN VERSANT DE LA VALSERINE

M. Guislain rappelle la modification des statuts du syndicat qui permet désormais de prendre en charge le grand cycle de l'eau et mais nécessite que les conditions matérielles d'organisation de ces missions doivent faire l'objet d'une délibération spécifique par bassins-versant en comité syndical.

L'organisation qui est présentée en séance fait suite à 5 comités de pilotage, 2 journées GEMAPI et une pré-conférence de bassin versant.

M. Jerdelet demande quelle est la durée d'attribution du label Rivière Sauvage ?

M^{me} Vincent indique que pour la première labellisation, elle était de 4 ans. Mais à compter du renouvellement prévu fin 2018-début 2019, le label sera attribué pour 6 ans avec un audit prévu à mi-parcours.

M. Grenard demande dans quelle mesure la Renouée du Japon est une espèce invasive ?

M. Abraham demande la démarche à effectuer quand on constate un foyer de Renouée sur une propriété privée ?

Les questions étant épuisées, il est procédé aux délibérations : tout est validé à l'unanimité.

6 – MODIFICATION DES STATUTS POUR INTÉGRATION DE TROIS NOUVEAUX EPCI

M. Nast propose que soit mise à la délibération du Comité Syndical, en troisième point à l'ordre du jour, l'évolution nécessaire des statuts dans le cadre de la structuration de la compétence Grand Cycle de l'eau, de façon à s'assurer que tous les délégués sont encore présents.

M. Guislain rappelle le contexte et les raisons de cette nouvelle modification de statuts.

Il est donc proposé de modifier les statuts pour intégrer les Communautés de communes suivantes : Pays des Lacs, Région d'Orgelet et Petite Montagne.

Il indique que récupérer les délibérations officielles des Départements et Régions mentionnant leur accord exprès à l'évolution des statuts du Parc ont toutes été prises mais il reste à récupérer formellement les documents. Par conséquent, cette étape prenant toujours un peu de temps, il a été convenu avec le Contrôle de Légalité de rajouter une phrase à la délibération précisant que celle-ci est prise sous réserve de l'arrêté préfectoral modifiant les statuts confirmant l'intégration possible de nouveaux délégués conformément à la délibération du Comité Syndical du 24 février 2018.

M. Rigaud demande si les trois nouveaux EPCI n'adhèrent qu'au Grand Cycle de l'Eau ou bien s'ils vont participer aux autres objets ?

M. Guislain répond que les EPCI ne participent effectivement qu'à l'objet Grand Cycle de l'Eau mais participent aux délibérations générales sur les budgets, bilan d'activités.



M^{me} Gobin demande si le territoire du Parc est agrandi ?

Il convient de distinguer le territoire classé du Parc, sur lequel se met en œuvre la Charte du Syndicat mixte du Parc qui lui, intervient au-delà, mais uniquement sur la question du Grand Cycle de l'Eau. Les territoires des trois EPCI intégrés ce jour ne sont donc pas classés Parc.

M. Masson a entendu dire que certains territoires de Parcs allaient être étendus.

M. Nast répond que cette information ne vaut que pour les Parcs nationaux. Il complète par ailleurs les propos de M. Guislain en indiquant que la géométrie d'intervention du Syndicat mixte est variable. Il précise en outre que le travail avec des territoires voisins, qui nous touchent, est intéressant et vertueux et il prend cette évolution comme quelque chose de très positif.

Les modifications de statuts sont votées à l'unanimité ; M. Nast remercie les délégués qui par ce vote donne une force politique à ce vote.

7- AMÉLIORER LE LIEN PARC – DÉLÉGUÉ : PROPOSITIONS ISSUES DE LA JOURNÉE DU 25 MAI 2018

Cette note fait suite à la journée à destination des élus organisée le 25 mai dernier et à laquelle certains délégués avaient participé. L'un des temps de cette journée avait consisté à réfléchir à faciliter et améliorer le lien entre le Parc et ses délégués.

M^{me} Delzeux demande comment se fera la diffusion des documents prévus entre les élections et la désignation des délégués ?

M. Guislain répond que la diffusion se fera par plusieurs biais (via les Mairies) et par le biais des Maires que l'on devrait identifier assez vite. Nous avons les adresses mail et courrier de toutes les communes et tous les EPCI et cette diffusion devrait être assez simple.

Un délégué indique toutefois que cela lui semble être une vraie problématique parce que la désignation des délégués se fait parfois le même jour que l'élection du Maire.

Dans ces cas-là, M. Guislain indique que l'envoi pourra se faire via les Mairies, sur un plan administratif, avec charge aux secrétaires de mairies de diffuser aux nouveaux élus. L'idée est que l'envoi soit fait de cette façon-là dès le second tour des élections.

M^{me} Gobin voudrait recevoir les documents préparatoires plus en amont des Comités syndicaux.

M. Nast répond que, si d'un point de vue des élus, on peut répondre positivement, d'un point de vue technique, c'est parfois très compliqué d'anticiper davantage. On est continuellement contraints par les délais, certaines informations parviennent peu de temps avant les Comités et tout cela rend les choses très compliquées.



8- PREMIER BILAN DU DÉPLOIEMENT DE LA MARQUE « VALEURS PARC NATUREL RÉGIONAL »

M^{me} Bauer-Cauneille, Chargée de mission au Parc, présente le travail du Parc du Haut-Jura, engagé depuis 2017 (et plus particulier depuis 2018), pour déployer la marque valeur Parc naturel régional, refondue récemment par la fédération des Parcs.

A ce jour, 39 hébergeurs, restaurateurs, producteurs et sites de visite sont déjà marqués et le déploiement se poursuit. L'idée est aussi, assez rapidement, de déployer d'autres actions : articulation/lien entre producteurs et restaurateurs-hébergeurs par exemple, outils de communication et identification des « marqués » etc.

Un petit film est présenté en séance proposant notamment les interviews de quelques personnes parmi les premiers marqués Parc.

M^{me} Bauer-Cauneille indique qu'un évènement officiel de lancement, à destination du grand public, est prévu le 9 septembre à la Maison du Parc.
Elle invite au buffet qui est proposé autour des premiers produits marqués

M. Mamet demande confirmation d'une cotisation annuelle lorsque l'on est marqué Parc. Il indique que la Communauté de communes a délibéré très récemment pour demander la marque Parc pour l'espace des Mondes Polaires.

M^{me} Bauer-Cauneille répond que la cotisation annuelle dépend du nombre d'équivalents temps plein dans la structure considérée :

1 ETP = 50 €

Entre 1 et 11 ETP : 100 €

Au-delà de 11 ETP : 300 €

Pour les structures publiques, la cotisation est un peu moindre.

9 – QUETIONS DIVERSES

Le prochain Comité syndical aura lieu le 6 octobre 2018. Le lieu n'est pas encore défini.

M^{me} Delzeux demande si c'est le Parc qui gère un projet de troupeau de chèvres et chevaux sur le Pays de Gex ? Celui-ci devait pâturer les bas-monts de Sergy et il semble que le site ait été retiré du parcours des bêtes, ce qu'elle regrette fortement au vu des enjeux.

M^{me} Vincent indique qu'il ne s'agit pas d'un projet Parc mais qu'il pourrait s'agir (cela reste à vérifier) du projet de troupeau itinérant que la Communauté de communes du Pays de Gex étudie depuis environ deux ans. Elle avait, pour ce faire, recruté une stagiaire l'an passé, stagiaire que le chargé de mission Agriculture du Parc a accompagné et aidé à orienter dans ses projections. En revanche, le Parc n'a pas été, à ce stade, associé aux



suites données à ce stage et n'a pas été informé si le troupeau se met effectivement en place.

M^{me} Vincent invite M^{me} Delzeux à prendre contact avec M^{me} Cécile Georget qui suit ce dossier à la Communauté de communes du Pays de Gex et qui pourra sans nul doute la renseigner.

En l'absence d'autre question, M. Nast clôt la séance à 13 heures et invite l'assemblée à prendre le verre de l'Amitié.